



Initiative populaire  
«OUI, je protège la police  
qui me protège !»

## Hausse des violences et menaces contre nos policiers

Depuis quelques années, le respect dû à l'Etat, à ses fonctionnaires et aux policiers s'érode. Les agentes et agents de police sont de plus en plus souvent la cible de menaces et d'agressions physiques entraînant des lésions corporelles. Les attaques se font non seulement de plus en plus fréquentes, mais aussi plus brutales, leurs auteurs ne reculant devant rien et s'accommodant du risque de provoquer de graves blessures.

Pour l'année 2021, 3'557 cas de violence et menaces contre les autorités et les fonctionnaires ont été enregistrés en Suisse dépassant le record de l'année précédente où 3'514 délits avaient été enregistrés. Le nombre de violences et de menaces contre les autorités et les fonctionnaires progresse : il était encore de 2'519 en 2011. A Genève, nos policiers dénoncent l'augmentation de la violence à l'égard des fonctionnaires dotés d'un pouvoir d'autorité.

D'après la présidente de la Fédération suisse des fonctionnaires de police, les agents de police se font insulter, sont la cible de crachats, se font mordre ou se font battre. Tous les jours en Suisse, huit agents ou agentes subissent une attaque. Les agresseurs sont le plus souvent des casseurs mêlés aux fans de football, des fêtards ivres et d'autres fauteurs de troubles. Souvent ces individus sont sous l'emprise d'alcool ou de drogues et perdent toute inhibition.

Les policiers ressentent cette augmentation de la violence à leur égard. Un sondage effectué dans le canton de St-Gall a donné pour résultats que 83% des agents de police ressentent subjectivement une augmentation de la violence ; 55% ont été personnellement victimes d'une agression physique et 21% se sont même retrouvés dans une situation où leur vie était en danger. Ces actes de violence ne sont pas sans conséquences sur les policiers qui ont à subir les lourdes conséquences qui en découlent aussi bien du point de vue physique que psychique.

Dans ce contexte de hausse des violences à leur égard, les policiers regrettent le manque de soutien des autorités. Notre nouveau programme en vue des élections 2023 a été l'occasion de réitérer notre engagement pour une tolérance zéro face à la violence contre nos policiers et d'exiger des peines beaucoup plus sévères contre les actes de violence, lorsque des agents sont attaqués. L'UDC s'engage aussi pour protéger nos policiers contre les procédures abusives.

## Des agresseurs protégés, des policiers inquiétés

Au quotidien, les fonctionnaires de police sont de plus en plus confrontés à des délinquants violents. Comme les agresseurs sont conscients que les policiers sont strictement contrôlés dans l'usage qu'ils font de la force et qu'ils doivent respecter le principe de proportionnalité, les agresseurs ne se gênent pas vis-à-vis des fonctionnaires de police. En outre, une multiplication des procédures pénales attend nos policiers, même si ces derniers prennent toutes les précautions qui s'imposent et agissent avec la déontologie requise.

Trop souvent, les délinquants sont protégés par des mandataires ayant fait de la prétendue « lutte contre les violences policières » une de leurs principales activités professionnelles et économiques et qui voient en chaque intervention policière l'illustration d'une violence systémique. Il en résulte que nos policiers agissant sur le terrain sont appelés à rendre des comptes pour leurs interventions. Preuve en est la multiplication des procédures pénales dans lesquelles des membres du corps de police sont

entendus à des titres divers et souvent, malheureusement, en qualité de prévenus. Ce développement à l'encontre du bon sens n'est tout simplement plus acceptable.

Réitérant concrètement son soutien aux hommes et aux femmes qui consacrent leur vie à assurer la sécurité des citoyens, l'UDC lance une initiative législative intitulée « **Oui, je protège la police qui me protège !** ».

### Le risque : une police qui hésite à intervenir

La multiplication des procédures pénales dans lesquelles des membres du corps de police sont entendus à des titres divers est un des développements les plus pernicioeux de ces dernières années.

Lorsqu'un gendarme en uniforme intervient pour mettre fin à une échauffourée quelconque comme il en a le devoir, il risque de compromettre sa propre sécurité bien sûr, mais il s'expose aussi et surtout à des procédures judiciaires interminables. Quel que soit le résultat de l'intervention, celle ou celui qui en a fait l'objet se plaindra à coup sûr d'une utilisation excessive de la force, ira clamer que des moyens disproportionnés ont été utilisés, voire que l'intervention policière était constitutive d'une discrimination, etc.

Le résultat pratique sera, à Genève, que pour ne pas avoir l'air de « protéger » les policiers, le pouvoir judiciaire va ouvrir une enquête. Il pourrait s'en dispenser et laisser faire sur le plan disciplinaire s'il y a lieu, mais il ne le fait pas : la pression des milieux hostiles à la police et celle des médias est considérable, de sorte que le magistrat sur le bureau duquel atterrit une « plainte » de ce type aura tout intérêt à ouvrir une information pénale, à entendre les parties, etc., ce qui prendra naturellement des mois.

Pour le policier concerné, le résultat est catastrophique : pendant des mois, il va devoir se rendre à des audiences, répondre à des questions d'avocats rompus aux procédures judiciaires, justifier ce qu'il a fait, se défendre et être constamment au risque de se voir transformé en prévenu, devant ensuite répondre à une juridiction de jugement qui ne lui sera pas forcément favorable.

Le moins qu'on puisse dire est que cette situation est totalement démotivante pour nos forces de police.

N'ayons pas peur des mots : alors même qu'ils ont en principe l'obligation d'intervenir, la chose la plus prudente que des policiers puissent faire pour se protéger eux-mêmes quand ils sont confrontés à une situation exigeant une intervention musclée (bagarre, agression, etc.), est de ne rien faire et d'attendre que les infractions soient consommées. Fort heureusement, beaucoup d'entre eux ne s'y résolvent pas et interviennent avec courage, mais ne rien faire est devenu la seule façon pour un(e) policier(-ère) d'être sûr(-e) de s'éviter des ennuis.

A cela s'ajoute le fait que lorsqu'un policier est candidat pour une promotion, les plaintes, fondées ou non, dont il a pu faire l'objet, restent bien sûr dans son dossier. L'autorité compétente – politique, donc toujours prudente... – choisira entre deux candidats celui qui n'a jamais fait l'objet de plaintes ! Le policier courageux sera donc en plus pénalisé pour son avancement futur.

Cette lamentable situation est un scandale qui n'a que trop duré et il convient d'y mettre un terme sans hésitation.

Tel est le but de l'initiative législative formulée que nous proposons.